



TROUSSE DE PREMIERS SOINS



CONTENU DE LA TROUSSE DE PREMIERS SOINS	(X)
Un manuel de secourisme général	
Au moins 1 paire de ciseaux à bandage	
Au moins 1 pince à échardes	
Plusieurs paires de gants jetables	
Un dispositif de protection jetable servant à la réanimation cardiorespiratoire	
Des pansements adhésifs stériles de différents formats enveloppés séparément	
Des compresses de gaze stériles (102 mm x 102 mm)	
Des pansements compressifs stériles enveloppés séparément	
Un rouleau de diachylon hypoallergène (25 mm x 9 m)	
Des rouleaux de bandage de gaze stérile (de 50 mm x 9 m et de 102 mm x 9 m)	
Des pansements pour les yeux	
Des tampons antiseptiques servant à désinfecter les mains enveloppés séparément	
Des tampons alcoolisés servant à désinfecter les instruments	
Au moins 1 thermomètre électronique avec embouts jetables pour prendre la température axillaire	
Des bandages triangulaires	
Des épingles de sécurité	
Des sacs de plastique qui ferment pour recueillir les objets contaminés	

Référence : Article 91.2 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance :

91. La responsable doit pourvoir la résidence où elle fournit les services de garde:

2° d'une trousse de premiers soins conforme à l'annexe I, non verrouillée, gardée hors de portée des enfants, accessible à la responsable, sa remplaçante et, si elle est assistée, à son assistante et adaptée, quant aux quantités, au nombre d'enfants reçus;